



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Avril 2010 – nr 45

Contenu

1. [Avis relatif à un système alimentaire durable](#)
2. [Avis sur le signal prix CO2](#)
3. [Rapport annuel CFDD](#)
4. [Prix développement durable pour la presse - CFDD](#)
5. [Activités des groupes de travail](#)

1. Avis relatif à un système alimentaire durable

L'actuel système alimentaire se heurte tout au long de la chaîne à des limites économiques, sociales et environnementales. Dans ce contexte, le Ministre du Climat et de l'Energie Paul Magnette a demandé un avis au Conseil sur une adaptation du mode selon lequel nous produisons, transformons et consommons des aliments dans l'optique d'une transition vers un système alimentaire plus durable. Après une définition de ce que le CFDD entend par «un système alimentaire durable » et une recommandation pour des recherches complémentaires en vue de favoriser un tel système, le Conseil formule en consensus un certain nombre de propositions.

Ainsi, le CFDD demande la mise en place d'une plateforme nationale transversale afin d'accompagner la transition vers un système alimentaire durable, une prise en compte intégrée de la vision à long terme dans la politique afin d'assurer la cohérence, la mise en place d'un modèle agricole et piscicole universel durable, et la garantie que les travailleurs, les producteurs et les autres acteurs de l'ensemble de la chaîne de production touchent un revenu décent qui leur permet une vie décente et leur garantit des conditions de travail décentes.

De plus, le CFDD plaide pour une politique permettant une meilleure mise en concordance entre l'offre et la demande, et pour des initiatives visant une plus grande transparence dans la formation du prix. Le Conseil demande de déjà appliquer, évaluer et affiner des concepts existants en matière de durabilité tels que les circuits courts (raccourcissement de la chaîne alimentaire), les produits saisonniers, les produits biologiques et la culture intégrée. Dans ce contexte, le Conseil demande également de réunir les différents acteurs afin d'élaborer un calendrier saisonnier, unique, des légumes et des fruits frais et de combiner et développer davantage les guides-conseil pour l'achat de poissons qui existent actuellement.

En ce qui concerne l'offre, le CFDD plaide pour une augmentation systémique de l'offre de produits provenant de systèmes alimentaires durables par un appui financier ou technique. Il demande après une évaluation, l'extension des projets pilotes par lesquels des produits durables sont proposés dans les restaurants publics et scolaires, et un budget suffisant à cet effet. Au niveau de la conservation, de l'emballage et du gaspillage, le Conseil demande de poursuivre les efforts obtenus en matière de collecte sélective et de recyclage d'emballages, et de s'intéresser, de manière appropriée, aux opérateurs qui échappent au système. Ensuite, la conversion du secteur vers des systèmes énergétiques plus efficaces, doit être accélérée et les initiatives visant à sensibiliser les consommateurs à la problématique du gaspillage doivent être maintenues.

Les membres du CFDD n'ont pas obtenu de consensus sur certains sujets. Il s'agit plus particulièrement des produits ayant un impact potentiellement néfaste sur la santé, tels que certains additifs, le sirop de glucose, les perturbateurs endocriniens, les acides gras trans; de la nécessité de devenir moins dépendants des biocides et pesticides, et de diminuer l'impact négatif de leur usage ; de l'instauration de mécanismes de régulation qui contraignent à respecter les droits fondamentaux des travailleurs, de l'imposition de critères relatifs à la transparence et la traçabilité sociale dans

l'ensemble de la chaîne et l'instauration d'une obligation légale à cet égard, et de la subordination des politiques commerciales et d'investissement au respect des normes internationales du travail ; de la mise en avant du commerce équitable comme *best practice* en matière de produits commerciaux durables ; de l'élaboration d'une législation visant à protéger les jeunes contre les effets de la publicité, y compris en dehors du cadre scolaire ; de l'utilisation de l'huile de palme dans l'alimentation.

Dans cet avis, le CFDD n'aborde pas la problématique des protéines qui est pourtant considérée comme un enjeu important par tous les membres. Le Conseil considère qu'il serait utile d'approfondir cette question et d'y consacrer un débat spécifique (tant sur l'importation de protéines végétales que sur la production et la consommation de protéines animales). Le Conseil s'engage à rendre un avis sur le sujet d'ici mi-2010.

Cet avis a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du CFDD du 26 mars dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a03f.pdf

[Retour au contenu](#)

2. Avis sur le signal prix CO2

En réponse à une demande du Ministre Magnette, le CFDD s'est penché sur l'utilisation par les pouvoirs publics de l'instrument "signal prix" pour accélérer la transition de notre société vers une économie bas carbone. Ce « signal prix » se décline en "*signal prix consommation*", dont l'objectif est d'encourager les substitutions vers des modes de production ou consommation jugés plus souhaitables, et en "*signal prix dû à l'externalité*", dont l'objectif est de traduire le coût des externalités négatives (par exemple sociales ou environnementales) induites par la production ou la consommation du bien ou du service visés, non intégrées dans le prix de marché.

Parmi les différents instruments relevant du signal prix portant sur les émissions de CO₂, le CFDD a décidé d'analyser la taxe CO₂. Pour les raisons mentionnées, le montant d'une telle taxe doit refléter (au moins partiellement) les coûts externes de la pollution induite par la production de CO₂ et être fixé à un niveau et avec une dynamique (progressivité dans le temps) qui induisent des modifications de comportements sur le long terme et puissent influencer durablement les décisions d'investissement.

Le CFDD estime qu'il est essentiel de rendre la taxe CO₂ visible, acceptable et compréhensible auprès des ménages et des entreprises, ce qui suppose d'informer à l'avance de l'introduction, avec une justification et un objectif annoncé dès le départ; d'assurer une progressivité dans le temps à court, moyen et long terme; d'accompagner la mesure, notamment en mettant en œuvre des alternatives ; d'encourager la capacité d'adaptation des acteurs, notamment au niveau des investissements ; d'informer les acteurs des alternatives tant au niveau des modes de consommation et de production, que des transports ou du chauffage.

Le niveau idéal d'introduction d'une taxe CO₂ est le niveau mondial et sinon européen. Le CFDD estime que la Belgique devra saisir l'opportunité de son exercice de la présidence européenne à partir de juillet 2010, pour relancer ce débat. Une taxe CO₂ sur les transports peut être introduite au niveau belge, dans le cadre que le CFDD avait défini dans son avis sur un verdissement de la fiscalité. Cette taxe devrait tenir compte d'autres taxes existantes ayant la même finalité.

Pour plusieurs points, il n'a pas été possible de dégager de vision partagée par tous les membres, notamment en ce qui concerne l'assiette de la taxe (CO₂ uniquement ou CO₂ et contenu énergétique) l'effet sur les prix et les salaires (via l'indexation), les modalités d'application de la taxe pour les ménages et les entreprises ; les modalités concrètes d'utilisation des revenus de la taxe.

Cet avis a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du CFDD du 26 mars dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a04f.pdf

[Retour au contenu](#)

3. Rapport annuel 2009

Le rapport annuel 2009 du CFDD vient d'être publié. Ce document passe en revue de manière synthétique les différents avis émis l'année dernière, avec mention du suivi qui leur a été réservé par le gouvernement (comme communiqué à l'AG du 25 février dernier). Les autres activités menées et organisées par le CFDD sont également reprises dans le rapport annuel (forums, activités de communication, études, contacts, etc).

Dans la préface du rapport, le Président du CFDD, Theo Rombouts, note que «*Les propositions politiques découlant de notre dernière journée du forum (2008) sur une société sans carbone en 2050, ont été soumises l'année dernière à un panel de 72 faiseurs d'opinion. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de notre étude triennale sur l'existence de la base sociale pour le développement durable. En outre, il est étonnant de constater que les propositions novatrices en matière de production durable, d'alimentation, de logement et de mobilité peuvent compter sur un large soutien des personnes interrogées. Les autorités doivent y voir un signal clair. L'étude nous a appris que la notion de développement durable n'est plus considérée par les participants comme un mot à la mode ou un phénomène marginal. Le terme n'est plus situé non plus dans la sphère environnementale, mais est défini comme une intégration des aspects économiques, environnementaux et sociaux. Il s'agit également d'un constat important. Nous espérons que ces résultats encourageront les autorités fédérales à utiliser un peu plus efficacement les instruments politiques développés pour inscrire la politique dans un cadre de développement durable, comme le plan fédéral et le rapport sur le développement durable et l'évaluation d'incidence des décisions sur le développement durable (EIDDD)* »

Le rapport annuel 2009 rappelle aussi les objectifs, la composition et le fonctionnement du Conseil et de ses organes (assemblée générale, bureau, groupes de travail et secrétariat), et contient un rapport financier.

Le rapport 2009 est disponible sur notre site www.cfdd.be. Une version imprimée peut être demandée au secrétariat (mail@frdo-cfdd.be).

[Retour au contenu](#)

4. Prix développement durable pour la presse - CFDD

Au mois de février, le CFDD a lancé officiellement son "prix développement durable pour la presse - CFDD " qui sera remis pour la première fois cette année-ci. Ce prix couronnera chaque année des produits journalistiques qui ne répondent pas seulement aux critères de qualité relatifs à la forme et au contenu, mais témoignent également d'une vision du développement durable. Ceci implique qu'une problématique soit abordée sous ses angles économiques, sociaux et environnementaux, tenant également compte de l'aspect mondial et de la perspective à long terme.

Le prix sera alternativement décerné à la presse écrite (magazines, presse périodique, et par la suite, aussi les publications Internet) et aux médias audiovisuels (télévision, radio, vidéo). La première édition (2010) récompensera un produit de la presse écrite: un article ou une série d'articles publié(s) au cours de la période du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2010, en français ou en néerlandais.

Vous trouverez plus d'information sur ce Prix et son règlement sur notre site www.cfdd.be .

[Retour au contenu](#)

5. Activités des groupes de travail

Groupe de travail Stratégies de développement durable

Aucune activité n'est planifiée pour le moment..

Groupe de travail Energie et Climat

Ce groupe de travail prépare à la demande du ministre Magnette des avis sur la maîtrise de la demande d'énergie, sur la loi Climat et sur la politique climatique « post-Copenhague ».

Groupe de travail Relations internationales

Ce groupe de travail organise fin mai une table ronde avec le ministre des Affaires Etrangères Steven Vanackere, au sujet des négociations dans le cadre de l'OMC et de la politique belge du commerce.

Groupe de travail Normes de Produits

Aucune activité n'est planifiée pour le moment.

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Le groupe est impliqué dans l'organisation du « prix développement durable pour la presse – CFDD » (voir 4).

Groupe de travail Biodiversité et forêts

Aucune activité n'est planifiée pour le moment. .

Groupe de travail ad hoc Système alimentaire durable

Après son avis sur un système d'alimentation durable, le GT abordera le sujet spécifique de la consommation de protéines.

Groupe de travail Recherche scientifique

Aucune activité n'est planifiée pour le moment.

[Retour au contenu](#)

CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».